

Commune de Soufflenheim

67620 - TEL 03.88.05.79.30 - FAX 03.88.86.76.50



Avis de marché Fourniture de mobilier pour la salle des séances de la mairie

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Marché passé en procédure adaptée en application de
l'Article R2123-1 du Code de la commande publique.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de SOUFFLENHEIM – 15 Grand'Rue – CS 30603 – 67620 SOUFFLENHEIM CEDEX

Tél. : 03 88 05 79 30 – Fax : 03 88 86 76 50

Courriel : mairie.soufflenheim@wanadoo.fr

Code NUTS : FRF11

Adresses internet : Adresse principale : <http://www.mairie-soufflenheim.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.e-marchespublics.com/>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<http://www.e-marchespublics.com/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : commune.

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHE

II.1.1) **Intitulé** : Fourniture de mobilier pour la salle des séances de la mairie

II.1.2) **Code CPV principal** : 39100000-3 (mobilier)

II.1.3) **Type de marché** : Fournitures courantes et de services

II.1.4) **Description succincte** : Fourniture de mobilier (tables et chaises) pour la salle des séances de la mairie

II.1.6) **Information sur les lots** : Lot unique

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) **Intitulé** : Fourniture de mobilier pour la salle des séances de la mairie

II.2.2) **Code CPV additionnel** : 39153000-9 (mobilier de conférence)

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRF11

Lieu principal d'exécution : Mairie de Soufflenheim – 15 Grand'Rue – 67620 SOUFFLENHEIM

II.2.4) Description des prestations

Fourniture de tables et chaises pour la salle des séances et des mariages de la mairie, ainsi que fourniture de fauteuils pour la zone d'attente dans le couloir de la mairie. Les caractéristiques souhaitées pour le mobilier sont décrites dans le cahier des charges.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : DC1 Déclaration du Candidat ; DC2 Déclaration de la Candidature ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

III.1.2) Capacité économique et financière

Documents énoncés au règlement de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Documents énoncés au règlement de la consultation.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des offres : Lundi 20 septembre 2021 à 12h00.

IV.2.4) Langue pouvant être utilisée dans l'offre : Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours (A compter de la date limite de réception des offres).

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La transmission des plis ne pourra se faire que par voie électronique sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : la juridiction compétente pour l'examen des recours est le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix 67000 Strasbourg, courriel: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

VI.4.3) Voies et délais de recours des candidats :

- référé précontractuel contre la présente procédure de passation : devant le président du tribunal administratif, avant la signature de l'accord-cadre dans les conditions énoncées aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative,
- référé contractuel contre la présente procédure de passation : devant le président du tribunal administratif, après la signature de l'accord-cadre dans les conditions énoncées aux articles L.551-13 à L.551-23, et aux articles R.551-7 à R.551-10 du Code de justice administrative,
- recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat : le juge administratif doit être saisi dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : Lundi 16 août 2021.